



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/12/2015
Reçu en préfecture le 02/12/2015
Affiché le **2 DEC. 2015**
ID : 056-215601626-20151202-DB20151113-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 25 novembre 2015

PARTICIPATION DE LA VILLE DE PLOEMEUR AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES PLOEMEUROIS AU CONSERVATOIRE DE LORIENT. ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC

Absente excusée :

Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Serge LECUYER

**Présents : 30
Pouvoirs : 02
Excusée : 01**

DIRECTION CULTURE

n°13

PARTICIPATION DE LA VILLE DE PLOEMEUR AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES PLOEMEUROIS AU CONSERVATOIRE DE LORIENT. ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Rapporteur : Katherine GIANNI

Chaque année, la ville de Ploemeur aide financièrement les élèves inscrits au conservatoire de Lorient jusqu'à 18 ans (prolongation possible jusqu'à 25 ans pour les étudiants et demandeurs d'emploi).

Pour l'année scolaire 2015-2016, la ville de Lorient a revu ses tarifs (refonte des cycles, nouveaux parcours d'apprentissage...).

Cette aide concerne :

- les spécialités non enseignées à Ploemeur (Conservatoire à rayonnement communal ou au Centre Amzer Nevez pour les musiques traditionnelles) ;
- les cours de danse cycle 1, 2 et 3 ;
- la formation musicale et instrumentale cycle 1, 2, 3 CEM (Certificat d'étude musicale) et cycle 3 DEM (Diplôme d'étude musicale).

Il est proposé une nouvelle participation communale (annexe 1) au taux de :

- 20 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 1 et 2
- 50 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 3 CEM et cycle 3 DEM
- 30 % pour les cours de danse

En termes de modalités pratiques :

Le jeune s'inscrit au conservatoire de Lorient qui lui facture le montant dû.
La ville de Ploemeur versera au bénéficiaire l'aide accordée en fin d'année sur présentation de la facture acquittée.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du mardi 10 novembre 2015 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 16 novembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la participation communale pour l'année scolaire 2015/2016.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Roman LOAS,
Maire